

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Zotique tenue le 21 septembre 2026 à 9 h, en la salle de conférence située au 1250, rue Principale et à laquelle étaient présents les conseillers municipaux Karine Bouchard, Hugo Gendreau, Simon Hébert et Yves Lacelle, tous formant quorum sous la présidence de Jean-Pierre Daoust, maire.

Le(s) conseiller(s) suivant(s) était(étaient) absent(s) : Yannick Guay, Marylène Contant

Le directeur général, M. Sylvain Chevrier, était présent et agissait à titre d'assistant-greffier et de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2026-09-290 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire Jean-Pierre Daoust s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal et constate le quorum.

Il est résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance à 9 h.

2. ORDRE DU JOUR

2026-09-291 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

- 1. **Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation**
 - 1.1 Ouverture de la séance, constatation du quorum et confirmation de la réception de l'avis de convocation
- 2. **Ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. **Ressources humaines**
 - 3.1 Congédiement – Employé numéro 347
- 4. **Période de questions de la fin de la séance**
- 5. **Levée de la séance**

3. RESSOURCES HUMAINES

2026-09-292 CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ NUMÉRO 347

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 347 occupait des fonctions au sein de la Ville depuis le 28 octobre 2024.

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 347 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la terminaison du lien d'emploi existant avec l'employé numéro 347 est devenu inévitable et indispensable à la gouvernance optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 347 a été rencontré le 14 septembre 2026 afin de lui annoncer son congédiement;

Il est résolu à l'unanimité de congédier, pour cause, l'employé numéro 347 de son poste, avec prise d'effet le 21 septembre 2026.

Il est également résolu de verser à l'employé numéro 347, dans le respect des normes applicables, les sommes pouvant lui être dues aux termes de la fin de son emploi dont l'employé bénéficiait dans le cadre de son contrat et de ses fonctions au sein de la Ville.

Il est finalement résolu d'autoriser la trésorière, Jessica Leroux, à annuler la carte de crédit détenue par l'employé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA FIN DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-Pierre Daoust laisse la parole à l'assistance pour une période de questions à la fin de la séance.

Il mentionne qu'aucune question n'a été posée pendant la séance.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-293

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 9 h 03.

Jean-Pierre Daoust, maire

Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques